

Lemire, Caroline

De: dg valoris <dg.valoris@hsfqc.ca>
Envoyé: 6 décembre 2021 09:50
À: Lemire, Caroline
Cc: Alain Berrouard - Valoris; Joey Labranche; Communication-valoris; Leclerc, Julie
Objet: TR: Milieux humides - informations à obtenir
Pièces jointes: StationsLET Valoris_Nov2021.pdf

Bonjour madame Lemire,

En réponse à vos questions formulées dans votre courriel du 25 novembre dernier concernant la caractérisation des milieux humides de la nouvelle zone d'enfouissement, vous trouverez ci-après nos commentaires et corrections qui en découlent, à savoir :

QUESTION 1 - Section 5.3.1. Milieux humides – Description des milieux humides

« *Au niveau de la section MH4-1 – Marécage arborescent, il est indiqué que la station S18 fait partie du milieu humide MH4-1. Par contre, dans les fiches d'inventaires à l'annexe C (formulaires), cette station est classée dans le MH4-3. Par conséquent, il serait important de confirmer dans lequel des milieux humides cette station d'inventaire est située. »*

Il y a en effet une coquille dans la section MH4-1 – Marécage arborescent. La station d'inventaire S18 est située dans le MH4-3, tel qu'indiqué sur la fiche d'inventaire.

QUESTION 2 - Section 6.6.1.2- Milieux humides – Perte de milieux humides

« *Au niveau du tableau 6.23, ce tableau devra être modifié afin de connaître la superficie impactée pour chacun des milieux humides. Le tableau 5.11 devrait être repris en ajoutant la colonne superficie d'empierrement permanent. »*

Le tableau 5.11 révisé figure ci-dessous : une colonne a été rajoutée pour préciser la superficie de chaque milieu humide dans la zone d'agrandissement.

Tableau 5.11 révisé Milieux humides dans la zone du projet

Identifiant	Type de milieu humide	Superficie de la zone de projet (agrandissement + zone tampon) (ha)	Superficie de la zone d'agrandissement (ha)
MH1-1	Marécage arborescent	1,25	1,1
MH1-2	Marais	0,01	0,003
MH-2	Marécage arborescent	0,39	0,4
MH-3	Marécage arborescent	0,32	0,3
MH4-1	Marécage arborescent	2,59	2,0
MH4-2	Marais	0,02	0,02
MH4-3	Marais	0,27	0,3
MH4-4	Marécage arbustif	0,05	-
Total		4,90	4,1

QUESTION 3 – Annexe C – Formulaire – Milieux humides

« Les sections 4A et 4B ne sont pas complétées pour l'ensemble des stations et plus particulièrement les stations S13 et S16. »

« La section « Synthèse » n'a pas été complétée pour l'ensemble des fiches d'inventaires. »

« La section 5 de la station S06 n'a pas été complétée. »

Les sections qui auraient dû être complétées l'ont été. Voir document en annexe.

Espérant le tout complet et suffisant, nous demeurons disponible au besoin.

Cordiales salutations.



Denis Gélinas, ing.
Directeur général
Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et Sherbrooke
107, chemin Maine Central
Bury J0B 1J0

Téléphone: (819) 560-8403 poste 2906
Télécopieur: (819) 560-8470

Courriel : dg-valoris@hsfqc.ca
Site Web : www.valoris-estrie.com

De : Lemire, Caroline <Caroline.Lemire@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 25 novembre 2021 08:59

À : dg valoris <dg.valoris@hsfqc.ca>

Cc : Leclerc, Julie <Julie.Leclerc@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Milieux humides - informations à obtenir

ATTENTION: Expéditeur externe ! Ne cliquez pas sur les liens ou sur les documents attachés si vous ne connaissez ni la personne ni le contenu.



Bonjour Monsieur Gélinas,

Comme vous le savez, à la suite de la délivrance du décret pour le projet d'agrandissement du LET de Bury, vous devrez obtenir l'autorisation pour faire le déboisement selon des délais serrés. Nous en sommes à évaluer les possibilités qui pourraient s'offrir à vous pour obtenir cette autorisation le plus rapidement possible. Toutefois, en vérifiant les informations fournies à l'étude d'impact, nous nous sommes aperçus qu'il manquait certaines informations qui seraient pertinentes pour évaluer la valeur de la compensation pour la perte des milieux humides. Ces informations doivent être connues avant que nous autorisions le déboisement.

Les informations manquantes sont les suivantes :

Section 5.3.1. Milieux humides – Description des milieux humides

Au niveau de la section MH4-1 – Marécage arborescent, il est indiqué que la station S18 fait partie du milieu humide MH4-1. Par contre, dans les fiches d'inventaires à l'annexe C (formulaires), cette station est classée dans le MH4-3. Par conséquent, il serait important de confirmer dans lequel des milieux humides cette station d'inventaire est située.

Section 6.6.1.2- Milieux humides – Perte de milieux humides

Au niveau du tableau 6.23, ce tableau devra être modifié afin de connaître la superficie impactée pour chacun des milieux humides. Le tableau 5.11 devrait être repris en ajoutant la colonne superficie d'empierrement permanent.

Annexe C - Formulaire - Milieux humides

- Les sections 4A et 4B ne sont pas complétées pour l'ensemble des stations et plus particulièrement les stations S13 et S16.
- La section « Synthèse » n'a pas été complétée pour l'ensemble des fiches d'inventaires.
- La section 5 de la station S06 n'a pas été complétée.

Nous croyons que cette information a été récoltée sur le terrain, mais qu'elle n'a juste pas été intégrée à l'étude d'impact. Serait-il possible de demander à vos mandataires de nous transmettre ces informations le plus rapidement possible SVP?

Merci et bonne journée,

Caroline Lemire | M. Sc. Forestières
Chargée de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
☎: (418) 521-3933

✉: caroline.lemire@environnement.gouv.qc.ca